

Cahier des charges relatif à la réalisation d'un site Internet du bassin du Tarn-amont



Maître d'ouvrage :

Syndicat mixte du Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses

Contact et renseignements complémentaires :

M^{me} Stéphanie BRAUD, animatrice du contrat de rivière Tarn-amont

Téléphone : 04.66.48.47.95

E-mail : contrat-tarn-amont@orange.fr

**OFFRE À FAIRE PARVENIR PAR COURRIER
AVANT LE JEUDI 09 FÉVRIER 2012 À 17H :**

Syndicat mixte du Grand Site des gorges du Tarn,
de la Jonte et des causses
Mairie
48210 Sainte-Énimie

Le bassin du Tarn-amont (2 700 km²) est couvert par deux démarches de gestion intégrée de l'eau : le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Tarn-amont et le contrat de rivière du Tarn-amont. Il se compose de 69 communes appartenant à trois départements (Aveyron, Gard et Lozère) et deux régions (Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées).

Le SAGE et le contrat de rivière Tarn-amont sont conjointement portés par le Syndicat mixte du Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses et le Parc naturel régional des Grands Causses.

Afin d'assurer une communication auprès du plus grand nombre et de valoriser les démarches mises en place sur le bassin Tarn-amont, le comité de rivière¹ a décidé d'inscrire dans les actions du contrat de rivière la création d'un site Internet du bassin du Tarn-amont.

L'objet de la mission est de concevoir un site Internet du bassin Tarn-amont. Il aura pour objectifs :

- d'aborder les questions de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques du bassin Tarn-amont à travers diverses entrées thématiques,
- de sensibiliser la population du bassin et la population extérieure à la gestion de l'eau et de ses usages et aux milieux aquatiques,
- d'informer la population du bassin et les acteurs concernés des programmes de gestion intégrée de l'eau (SAGE et contrat de rivière) et de leur mise en œuvre,
- d'apporter des informations sur des thèmes répondant à des problématiques ou besoins locaux sur le thème de l'eau (forum privé),
- d'offrir aux membres de la CLE² et du comité de rivière un espace d'échange sur les problématiques du bassin et les solutions à apporter,
- de présenter les liens vers les sites Internet des partenaires des démarches SAGE et contrat de rivière.

IMPORTANT !

Le site Internet devra pouvoir être géré en interne par le syndicat mixte « Grand Site ». Le prestataire devra donc prévoir une formation auprès de deux agents du syndicat afin qu'ils puissent aisément mettre à jour le site, créer de nouvelles pages, ajouter des liens, etc.

A. CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIÈRES

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONSULTATION – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1.1. Objet du marché

Le présent cahier des clauses administratives particulières (CCAP) concernent la création d'un site Internet du bassin du Tarn-amont.

¹ Instance rédactrice du contrat de rivière

² Commission locale de l'eau – Instance décisionnelle du SAGE

1.2. Mode de passation et forme de marché

Il s'agit d'un marché public passé en procédure adaptée en application de l'article 28 du code des marchés publics.

1.3. Durée du marché

Le marché est conclu pour une période de 6 mois à compter de la notification du marché.

1.4. Titulaire

Les caractéristiques du titulaire du contrat sont précisées sur la lettre de commande.

1.5. Maîtrise d'ouvrage

La maîtrise d'ouvrage est assurée par le Syndicat mixte du Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses.

La personne responsable du contrat est M. le président du Syndicat mixte du Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses.

1.6. Suivi de l'étude

Un comité de suivi, composé du maître d'ouvrage et de ses partenaires, sera chargé du suivi de cette étude.

L'animation de ce comité et toutes les opérations de secrétariat sont assurées par le Syndicat mixte « Grand Site », Mairie, 48210 Sainte-Énimie.

Celui-ci assure en outre la consultation des candidats, le suivi de la réalisation du marché et les contrôles préalables à son règlement.

ARTICLE 2 : PIÈCES CONSTITUTIVES DU CONTRAT

Les pièces constitutives du contrat sont les suivantes :

2.1. Attestations obligatoires

- Les pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat
- Si le candidat est en redressement judiciaire : la copie du ou des jugements prononcés à cet effet
- En application de l'article 46 du CMP, une déclaration sur l'honneur du candidat dûment datée et signée pour justifier qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales
- Les documents ou attestations figurant à l'article R.324-4 du code du travail,
- L'attestation sur l'honneur que le candidat n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-1 et L.125-3 du code du travail

2.2. Pièces particulières

- L'acte d'engagement et ses annexes (AE)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le bordereau des prix unitaires
- Le descriptif technique détaillé des prestations établi par le titulaire
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- Le bon de commande

2.3. Pièces générales

- Le cahier des clauses administratives générales (CCAG) applicable aux marchés publics de prestations intellectuelles (CCAGPI) approuvé par le décret n°78-1306 du 26 décembre 1978 modifié.

Les documents applicables sont ceux en vigueur au premier jour du mois d'établissement des prix.

ARTICLE 3 : PROCÉDURE DE CONSULTATION

La création d'un site Internet du bassin Tarn-amont entre dans le cadre des marchés de prestations intellectuelles et fera l'objet d'une consultation publique appropriée conformément au code des marchés publics.

ARTICLE 4 : DÉLAI D'EXÉCUTION OU DE LIVRAISON

Le **délai maximum** de réalisation de la prestation est de 6 mois à compter de la date d'envoi de la lettre de commande (hors délai de validation par le comité de suivi de chaque étape).

ARTICLE 5 : JUGEMENT DES OFFRES

Le jugement des offres sera effectué dans le respect des principes fondamentaux du code des marchés publics. Les critères retenus pour le jugement des offres sont indiqués ci-dessous et sont pondérés de la façon suivante :

- 50% valeur technique de l'offre (solution logicielle / qualité graphique),
- 40% prix des prestations,
- 10% capacité à respecter les échéances.

ARTICLE 6 : CONTENU DES PRIX ET RÈGLEMENT

Le comptable assignataire est le receveur du Syndicat mixte du Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses, percepteur de La Canourgue (48500).

6.1. Présentation des demandes de paiement

Les factures afférentes au paiement seront établies en un original et une copie portant, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- le nom et adresse du créancier ;
- le numéro du compte bancaire ou postal tel qu'il est précisé sur l'acte d'engagement ;
- le numéro du marché et du bon de commande ;
- la prestation exécutée ;
- le montant hors taxe du service en question éventuellement ajusté ou remis à jour ;
- le prix des prestations accessoires ;
- le taux et le montant de la TVA ;
- le montant total des prestations livrées ou exécutées ;
- la date de facturation.

6.2. Prix

Le contrat sera réglé par application de prix unitaires avec quantités définies ou forfaitaires dans le détail estimatif. Les prix sont fermes et sont établis hors TVA et TTC.

Il sera produit un détail estimatif précis faisant apparaître la décomposition en tâches élémentaires et nature des intervenants (avec les prix unitaires) et en reprenant les phases de l'étude.

6.3. Mode de règlement

Les prestations, objet du présent marché, seront rémunérées dans les conditions fixées par les règles de comptabilité publique.

Les sommes dues au titulaire et aux sous-traitants de premier rang éventuels, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

Le règlement se fera selon un échéancier proposé par le prestataire en fonction des phases après validation par le comité de suivi. Il n'est pas prévu d'avance. Le premier versement interviendra à l'issue de la réunion intermédiaire du comité de suivi.

ARTICLE 7 : PÉNALITÉS

Des pénalités de retard d'un montant de 100 euros par jour seront appliquées en cas de retard dans la mission.

ARTICLE 8 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le site Internet du bassin Tarn-amont est propriété du Syndicat mixte du Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses. Le prestataire ne pourra divulguer tout ou partie du site et des données fournies qu'avec l'accord écrit du président du syndicat.

ARTICLE 9 : COMPOSITION DE L'ÉQUIPE INTERVENANTE

Le prestataire détaillera la composition de l'équipe et les qualifications et références des intervenants qui auront en charge directement la mission.

ARTICLE 10 : MODIFICATION DU CONTRAT

Après sa notification, le contrat ne pourra être modifié que par avenant(s) signé(s) par les parties contractantes.

ARTICLE 11 : RÉSILIATION DU CONTRAT

Le présent contrat sera résilié de plein droit, si bon semble à la partie qui n'est ni défaillante, ni en infraction avec ses propres obligations, 15 jours après mise en demeure notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception, et contenant déclaration d'user de la présente clause dans tous les cas d'inexécution ou d'infractions aux dispositions du présent marché.

B. CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

ARTICLE 1 : OBJET DE LA PRESTATION

La prestation concerne la création d'un **site Internet du bassin du Tarn-amont**.

ARTICLE 2 : OBJET DU SITE INTERNET

2.1. Objectifs

L'objectif du site est de valoriser le bassin Tarn-amont et les démarches de gestion intégrée de l'eau mises en place. Ce site devra être une plateforme d'information et un outil de sensibilisation de la population locale et extérieure au bassin. Il devra aussi permettre de faire le lien avec les sites des partenaires du SAGE et du contrat de rivière, les sites d'informations spécifiques. Par ailleurs, la mise en place d'un forum privé permettra des échanges entre les membres de la commission locale de l'eau, du comité de rivière et l'équipe technique.

Le site aura notamment pour objet :

- d'aborder les questions de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques du bassin Tarn-amont à travers diverses entrées thématiques,
- de sensibiliser la population du bassin et la population extérieure à la gestion de l'eau et de ses usages et aux milieux aquatiques,
- d'informer la population du bassin et les acteurs concernés des programmes de gestion intégrée de l'eau (SAGE et contrat de rivière) et de leur mise en œuvre,
- d'apporter des informations sur des thèmes répondant à des problématiques ou besoins locaux sur le thème de l'eau,
- d'offrir aux membres de la CLE et du comité de rivière un espace d'échange sur les problématiques du bassin et les solutions à apporter (forum privé),
- de présenter les liens vers les sites Internet des partenaires des démarches SAGE et contrat de rivière.

IMPORTANT !

Le site Internet devra pouvoir être géré en interne par le syndicat mixte « Grand Site ». Le prestataire devra donc prévoir une formation auprès de deux agents du syndicat afin qu'ils puissent aisément mettre à jour le site, créer de nouvelles pages, ajouter des liens, etc.

Une page d'accueil, agrémentée d'un calendrier interactif et d'une lucarne d'information (actualités), permettra d'accéder à des pages secondaires qui présenteront le bassin versant, le SAGE, le contrat de rivière, les acteurs de l'eau, etc.

2.2. Consistance de la prestation

a. Contenu du site « bassin du Tarn-amont »

Le site s'adresse à un large public. Le contenu devra donc être directement lisible par des internautes non initiés au domaine de l'environnement, et un effort de commentaires et d'explications (bulles...) sur les termes techniques devra être fait.

Le site s'attachera, de manière générale, à présenter le bassin du Tarn-amont et plus spécifiquement les démarches de gestion intégrée de l'eau (SAGE et contrat de rivière) qui le concernent : textes et illustrations (fournis par le maître d'ouvrage), affinage de photographie sous forme de galerie ou d'un « slide show », cartes interactives du territoire ouvrant des encadrés d'informations, description des partenaires et liens vers leurs sites respectifs lorsqu'ils existent.

L'ensemble des informations et documents devront être facilement modifiables par l'administrateur.

Le site du bassin Tarn-amont aura pour vocation l'information et la sensibilisation de la population locale et extérieure au bassin. Les versions numériques téléchargeables et imprimables des lettres d'information devront notamment y être mises à disposition.

L'administrateur devra, par le biais du site, informer la population sur le contenu des démarches « SAGE » et « contrat de rivière » et sur l'état d'avancement, pour ainsi valoriser les actions mises en place sur le bassin. **La gestion et la mise à jour du site devront donc être facilement réalisable en interne dans un souci d'autonomie.**

Une page de contact présentera les coordonnées de la cellule d'animation du SAGE et du contrat de rivière au Syndicat mixte du Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses, les coordonnées du co-porteur des démarches « SAGE » et « contrat de rivière » (Parc des Grands Causses) avec un lien vers son site Internet, en indiquant les noms et fonctions des animateurs et des techniciens de rivière dans chaque structure.

Le fonctionnement spécifique de la commission locale de l'eau et du comité de rivière Tarn-amont nécessite une communication et une concertation permanente entre leurs membres et avec la cellule d'animation. **Le prestataire proposera donc la mise en place d'un forum à partir du site Internet du bassin avec un accès limité.**

b. Architecture et mode de création

L'architecture que proposera le prestataire, après discussions et échanges avec le maître d'ouvrage, devra permettre à toute personne de naviguer intuitivement.

Le style choisi par le prestataire sera équilibré entre les éléments ludiques et illustratifs d'une part (bulles, sur-brillance, liste auto-déroulante, animations, photos...) qui apporteront la convivialité et rendront la navigation plaisante, et d'autre part une sobriété et une simplicité pour la clarté des pages et la facilité de la navigation.

Le site doit être évolutif, de telle sorte que les productions du SAGE et du contrat de rivière puissent être intégrés au cours leur mise en œuvre.

Ces éléments ne sont pas à prendre comme l'architecture définitive du site mais comme une énumération globale des éléments que le maître d'ouvrage souhaite mettre sur le site. Le prestataire proposera une organisation techniquement performante et offrant une lecture claire.

Architecture du site :

Une **page d'accueil** redirigera directement vers différentes rubriques (bassin versant, SAGE, contrat de rivière, acteurs de l'eau, etc.). La page d'accueil fera notamment apparaître un bandeau d'annonce d'actualités (projets, dates à ne pas manquer... avec lien vers la rubrique concernée par l'information) et un lien direct vers le forum.

Une rubrique sera dédiée à la présentation du **bassin versant du Tarn-amont** : sa situation, ses caractéristiques géographiques, géologiques, hydrographiques, socioéconomiques, administratives, naturelles..., ses problématiques et enjeux, avec photos et cartes.

Un page présentera les **enjeux** du territoire du Tarn-amont et le **patrimoine** écologique et bâti lié à l'eau.

Une page présentera le **SAGE du Tarn-amont** : la démarche (textes généraux, grandes étapes, portée juridique...), la commission locale de l'eau (membres, fonctionnement, mission...), les documents du SAGE avec possibilité de téléchargement et/ou lien vers le site Gesteau³, les préconisations du SAGE opposables aux décisions administratives et les règles opposables aux tiers...

Une page présentera le **contrat de rivière du Tarn-amont** : la démarche (textes généraux, grandes étapes, portée juridique...), le comité de rivière (membres, fonctionnement, mission...), les documents du contrat de rivière avec possibilité de téléchargement et/ou lien vers le site Gesteau, l'avancement des actions...

Une page présentera la **gestion des milieux aquatiques du bassin versant du Tarn-amont** : le rôle des techniciens de rivière, les programmes de gestions, les actions et travaux en cours ou déjà réalisés.

Une page permettra la présentation des **acteurs de l'eau** sur le bassin Tarn-amont : les structures co-porteuses, les partenaires financiers, les collectivités, les institutionnels, les usagers... (lien vers leurs sites Internet).

Une page de **sensibilisation aux bons gestes** en matière de gestion de l'eau sera réalisée. Toutes les illustrations nécessaires facilitant la compréhension des internautes pourront être mises en œuvre (animation, sur-brillance, images, vidéos, bulles explicatives...).

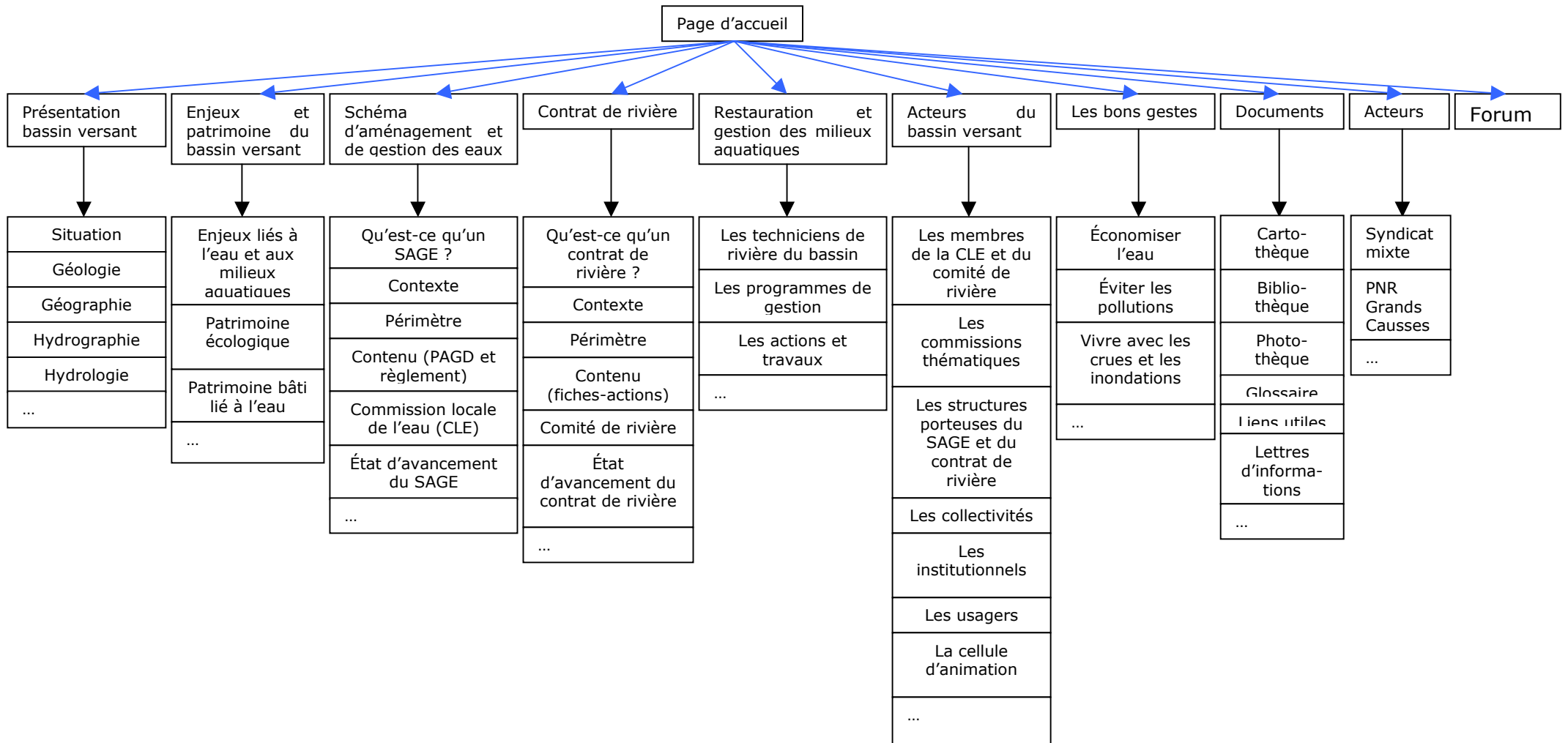
Un espace sera dédié à la **documentation** : cartothèque, photothèque, bibliothèque, lettres d'information..., liens utiles.

Une page « **contacts** » permettra à l'internaute d'envoyer directement un mail à la cellule d'animation du Tarn-amont, et aux membres de la commission locale de l'eau et du comité de rivière d'atteindre un forum à accès limité.

³ <http://www.gesteau.eaufrance.fr/>

Le schéma ci-après (Figure 1, p. 10) est un exemple de ce que pourrait être l'architecture du site du bassin Tarn-amont sur la base duquel le prestataire pourra faire des propositions qui lui sembleront judicieuses. L'objectif est de fournir aux utilisateurs une navigation simple, intuitive et ludique.

Figure 1 : schéma de l'architecture possible du site du bassin Tarn-amont



Fonctionnalités :

La fonction « Rechercher » devra être incluse dans le site Internet.

La fonction « Imprimer » devra apparaître sur chaque page de façon à ce que l'utilisateur puisse facilement disposer de l'information sous le format qu'il souhaite.

La date de la dernière mise à jour devra apparaître sur chaque page selon un réglage automatique.

Le prestataire proposera la possibilité d'intégrer à la page d'accueil un espace dédiée à la réalisation d'un sondage (question et propositions de réponses), accompagné d'un espace donnant la réponse à la question précédente et avec renvoi vers une page qui récapitule toutes les questions précédentes.

Le site devra être fait de façon à pouvoir éditer des statistiques de fréquentation, etc.

c. Mise en forme du site

L'architecture et les intitulés des rubriques, dont dépendra entre autre la navigation, seront à discuter lors des premières réunions. Des tests seront pratiqués avec le maître d'ouvrage avant la livraison du site pour évaluer les améliorations possibles.

Le prestataire proposera plusieurs styles de graphisme que le maître d'ouvrage choisira après modification éventuelle et validation par le comité de suivi.

L'architecture doit être simple, lisible, intuitive et facile d'utilisation.

Si des applications Flash sont utilisées, elles devront être adaptées pour des accès Internet bas-débit.

d. Modalités de gestion et de mise en réseau du site

Mise à jour :

Étant donné que le site du bassin du Tarn-amont sera régulièrement amené à évoluer de façon conséquente, **il est indispensable que la mise à jour du site puisse être faite de manière simple en interne par le maître d'ouvrage**, tout en considérant qu'il n'y aura pas de personnel spécialisé dédié à cette tâche au Syndicat mixte.

Il s'agira de permettre à deux personnes ayant une pratique aisée des logiciels de bureautique courant (pas de compétence spécialisée en informatique ni en programmation ou HTML) de mettre à jour les pages statiques et dynamiques.

Le prestataire prévoira donc la livraison d'un outil d'administration du site pour les pages statiques et dynamiques, sans que cela n'engage l'achat d'une licence trop coûteuse par le maître d'ouvrage.

Une formation d'une durée suffisante (à proposer par le prestataire) auprès de deux agents du syndicat mixte pour la prise en main du site et des outils d'administration est à inclure dans la proposition.

Dans un souci d'autonomie de l'administrateur dans la gestion future du site, le prestataire devra proposer un système de gestion du contenu (logiciel libre uniquement).

Le site **doit respecter les standards du Web W3C** (XHTML1.1, CSS, RSS).

Il devra être compatible Mac, Linux et PC, et notamment sous les navigateurs Mozilla Firefox, Internet Explorer et Safari, etc.

Droits :

Le maître d'ouvrage sera propriétaire de l'ensemble du site pour pouvoir le gérer en interne. **Le prestataire devra fournir au maître d'ouvrage l'ensemble des codes sources du développement (CSS, HTML, JS, FLA, AS, PSD, AI, etc.) et lui céder les droits.** Tous les fichiers sources seront livrés sur CD à la fin de la prestation.

Nom de domaine :

Le nom de domaine du site sera défini en concertation avec le maître d'ouvrage et ses partenaires. Le prestataire recherchera les sociétés compétentes en la matière et fera état des différentes possibilités pour l'achat du nom de domaine (coût pour un an et une variante pour cinq ans). Le cas échéant, si le maître d'ouvrage le décide, le prestataire se chargera de l'achat du nom de domaine auprès de la société qui aura été retenue. Si la société d'hébergement propose la gratuité du nom de domaine, il ne sera ajoutée aucune charge au maître d'ouvrage.

Hébergement du site :

Le prestataire se chargera de trouver l'option d'hébergement la mieux adaptée au contenu du site (mime types, bases de données et scripts) et présentant le meilleur rapport qualité-prix. Pour cela, le prestataire présentera au maître d'ouvrage une comparaison de diverses solutions d'hébergement suivant les critères suivants :

- espace Web mis à disposition,
- possibilité d'hébergement multi-domaines,
- nombre de domaines gratuits à enregistrer,
- coût d'enregistrement du nom de domaine,
- sous-domaines,
- dedicated IP adresses,
- transferts de données,
- nombre de comptes email,
- nombre de bases de données,
- comptes FTP / FTP anonymes,
- coûts mensuel / annuel / pour cinq ans.

Le prestataire présentera le coût de l'hébergement pour un an et proposera une variante pour cinq ans.

Le prestataire se chargera de l'installation du site dans l'hébergement choisi. Le prestataire sera tenu responsable de toute incompatibilité éventuelle entre le serveur et le site.

Référencement (SEO) :

Pour une optimisation du référencement du site dans les moteurs de recherche, le prestataire, en concertation avec le maître d'ouvrage, se chargera de la recherche de méta-éléments (meta-tags) et de ses combinaisons. Le prestataire proposera deux offres : référencement organique et référencement algorithmique. Le prestataire peut proposer un autre moyen de création automatique de méta-éléments, présentant un coût mineur et permettant l'actualisation régulière des méta-éléments.

Le montant de la prestation devra inclure le coût du référencement pour un an (le prestataire proposera une variante pour cinq ans).

Garantie et maintenance technique :

Le site sera garanti une année après la réception définitive. Les interventions devront être faites sous 24h pour tout dysfonctionnement bloquant, et sous 10 jours pour des dysfonctionnements non bloquants. Le prestataire fera une proposition de contrat de maintenance pour un an (il proposera une variante pour cinq ans).

ARTICLE 3 : MÉTHODE DE TRAVAIL ET DÉROULEMENT DE LA PRESTATION

Quatre réunions seront organisées entre le prestataire et le comité de suivi :

- réunion de lancement : rappel des objectifs et définition de la méthodologie et du planning ;
- réunion de présentation : présentation des différentes possibilités de réalisation, choix de l'architecture du site, besoins du prestataire (formats de fichiers, planning de fourniture des éléments) ;
- réunion intermédiaire : point sur l'avancement du travail avec présentation de l'aspect général du site ;
- réunion de restitution : présentation finale du travail.

Le prestataire pourra et devra, s'il estime que c'est nécessaire, provoquer une ou plusieurs réunions en dehors de celles définies ci-dessus. Cependant, elles n'engageront pas de coût supplémentaire pour le maître d'ouvrage.

Les photos, documents et bases de données que contiendra le site seront fournis par le maître d'ouvrage sous des formats qu'il conviendra de définir lors de la première réunion.

Le délai de réalisation ne pourra excéder six mois après la date d'envoi de la lettre de commande.

En plus de la livraison du site, un document (une version papier et une version informatique sur CD-rom) de quelques pages présentera les principaux éléments permettant de caractériser le site : méthode, format, logiciels, aide à l'utilisateur et au gestionnaire, nom de domaine, modalités d'accès au serveur. Le site devra être conçu pour être repris par le personnel du syndicat mixte « Grand Site ».

Chaque étape de l'étude devra être validée par le comité de suivi (qui pourra proposer des modifications) pour pouvoir passer à l'étape suivante et approuvée définitivement l'étude en fin de mission.

Tout le travail doit s'effectuer en concertation permanente avec les membres du comité de suivi ou toute personne désignée par le maître d'ouvrage.

Le prestataire devra signaler toute difficulté rencontrée au maître d'ouvrage et provoquer toute réunion qui s'avèrerait nécessaire.

La proposition financière transmise devra être au minimum détaillée comme suit (ceci ne doit pas empêcher le prestataire de faire des propositions optionnelles) :

- construction de l'architecture du site,
- réalisation des pages,
- mise à jour,
- hébergement et nom de domaine,
- référencement,
- réunions.

Dans le bordereau des prix unitaires, le prestataire détaillera notamment le coût d'une mise à jour ponctuelle, d'un ré-agencement du site (maintenance et développement des fonctionnalités), d'une assistance technique téléphonique, d'une nouvelle formation de mise à jour, d'une optimisation du référencement, d'une réunion supplémentaire...

Deux variantes seront proposées pour la réalisation :

- dans la première, le prestataire rédigera lui-même le contenu des pages (sur la base des textes fournis par le maître d'ouvrage) ;
- dans la seconde, le prestataire réalisera la mise en page, le contenu des pages sera directement rédigé par le maître d'ouvrage après sa formation.

OFFRE À FAIRE PARVENIR PAR COURRIER
AVANT LE JEUDI 09 FÉVRIER 2012 À 17H :

Syndicat mixte du Grand Site des gorges du Tarn,
de la Jonte et des causses
Mairie
48210 Sainte-Énimie